

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 08/03/2018

École Intercommunale des coteaux de l'Ariège (GOYRANS)

## **Présents :**

M. BELLAMY (Président du SIEMCA)  
Mme CABANIE (Mairie de Goyrans)  
Mmes BASSO, LARUE DE TOURNEMINE, VENDIER (parents élus)  
Mme JEANGERARD (Atsem)  
Mme CAILHOL (enseignante)  
M. GAFFIE (directeur)

## **Excusés :**

Mme DUBIE (Inspectrice de l'Éducation Nationale)  
M. MOUMIN (Mairie d'Aureville)  
Mme AIELLO (Mairie de Goyrans)  
Mme BOUISSET (parent élu)

## **1. Projets pédagogiques passés et prévus**

### **- Manifestations et sorties scolaires passées :**

Nous avons fêté « les rois » le mardi 30 janvier 2018 avec fabrication de couronnes par les enfants.

Toute l'école est allée au cirque Pinder à Toulouse le mardi 6 mars 2018.

### **- Manifestations et sorties scolaires prévues :**

- Nous fêterons carnaval à une date à définir.
- Une chasse aux œufs sera organisée le mardi 3 avril 2018.
- Toute l'école ira assister à un spectacle au théâtre du grand rond à Toulouse le jeudi 17 mai 2018 matin.
- La classe de monsieur Gaffié fera une sortie de fin d'année à définir.
- La classe de madame Cailhol fera sa sortie de fin d'année au zoo de Plaisance le mardi 19 juin 2018.
- L'école présentera un spectacle le vendredi 15 juin 2018 à partir de 16h00 à la salle des fêtes de Goyrans.

### **- Photo scolaire :**

Le photographe passera le jeudi 31 mai 2018 pour réaliser des photos de groupes.

### **- Sécurité :**

Un exercice incendie a eu lieu le lundi 5 mars 2018.

Un exercice PPMS de type simulation « tempête/vents violents » a été fait le mardi 6 mars 2018.

### **- Divers :**

M. GAFFIE sera absent pendant environ 2 mois pour des raisons médicales.  
Il sera remplacé durant cette période. Mme Cailhol assurera l'intérim de direction.

Les inscriptions des nouveaux élèves pour la rentrée scolaire 2018/2019 se feront en juin.

Il y aura une demi journée d'accueil pour les nouveaux entrants le mercredi 27 juin matin de 69h00 à 10h30.

## **2. Point financier (coopérative scolaire et budget SIEMCA)**

Budget SIEMCA (année civile 2018):

En 2017, le budget était de : - 2500 euros pour les fournitures scolaires.  
- 1500 euros prévus pour le transport.

L'équipe enseignante demande s'il sera reconduit cette année?

*Réponse des élus : Oui.*

Coopérative scolaire :

Le solde créditeur au 8 mars 2018 est de 1998.71 euros.

Les sorties prévues pour la fin de l'année seront financées par la coopérative.

La subvention de 300 euros allouée par le SIEMCA est reconduite.

## **3. Questions parents**

### **I- Conditions de Surveillance à la garderie et taux d'encadrement**

- Lors de la réunion de rentrée, puis du conseil d'école du 19 octobre, il a été soulevé le fait que le taux d'encadrement des enfants à la garderie (en particulier en début de période) semblait critique. Les actions suivantes ont été notées au compte rendu du conseil d'école du 19 octobre.
  - *Le SIEMCA fournira des statistiques de présence à la garderie (nombre d'enfants par tranches horaires), afin d'avoir une évaluation précise et objective de la prise en charge par les personnels en fonction des créneaux horaires, étant précisé qu'une ATSEM est présente pour le ménage dans une classe après les heures de classe et peut venir au soutien en cas de difficultés.*
  - *Si la surcharge est avérée, il faudra rediscuter avec le SIEMCA des différentes solutions envisageables d'un point de vue administratif et contractuel, et évaluer les surcoûts associés pour les parents.*
  - *Les parents seront consultés sur le sujet (APEMICA) avec ces éléments, afin de faire remonter vers le SIEMCA les attentes des parents. (Dans tous les cas, c'est le SIEMCA qui décide de l'organisation de la garderie)"*

Sans réponse du SIEMCA concernant le nombre d'enfants présents sur les tranches horaires entre 16h et 17h30, l'APEMICA a réalisé directement auprès des parents un sondage sur la présence des enfants à la garderie. Avec 80% de réponses, nous avons pu établir les chiffres suivants (chiffres complets en annexe) :

- Pour le goûter, il y a entre 48 et 55 enfants présents, suivant les jours,
- Pour la tranche horaire la plus critique de 16h30 à 17h, il y a entre 35 et 40 enfants présents à la garderie à surveiller. Le mardi est un peu moins chargé grâce au succès du TAP de musique.

Le tout est à gérer par deux personnes (hors coups de main des ATSEM); étant entendu qu'il faut gérer en plus les allers/retours vers les activités, la préparation des enfants, l'ouverture du portail et la remise des enfants aux parents.

Cet état de fait nous semble poser des problèmes de sécurité : quid de la surveillance dans la cours avec une personne qui ouvre la porte de l'entrée? Que se passe-t-il en cas d'incident?

Enfin, nous avons de nombreux retours des parents concernant des difficultés liées à l'encadrement, et qui posent des problèmes pour nos enfants:

- cris sur les enfants;
- incidents entre enfants non réglés sauf intervention des parents;
- problèmes d'hygiène, avec des enfants qui doivent se débrouiller tout seul aux toilettes;
- goûters non servis;
- Moyens et grands qui se préparent seul et sans surveillance lorsque les parents viennent les chercher à la garderie,

- difficultés pour avoir un échange avec les personnes responsables lors de la restitution des enfants, par manque de temps.

Les parents consultés estiment que le coût de la garderie est excessif pour les conditions proposées mais la plupart est prête à considérer une augmentation de coût à condition qu'elle soit accompagnée d'une amélioration sensible des conditions de surveillance.

Conformément à ce qui a déjà été discuté en octobre, nous souhaitons rediscuter avec le SIEMCA des différentes solutions envisageables d'un point de vue administratif et contractuel pour avoir une personne supplémentaire sur les créneaux critiques. Nous souhaitons d'autre part discuter avec eux de toutes les solutions permettant d'améliorer les conditions de garde actuelle des enfants.

**Réponse** : *Le SIEMCA réaffirme que la garderie fonctionne correctement, et que les incidents reportés sont des problèmes marginaux et non représentatifs.*

*-Pour clarifier ces points et améliorer la communication entre parents et garderie/cantine, le SIEMCA propose d'accueillir pendant le temps de garderie des parents observateurs volontaires qui pourront sur l'ensemble de la période de garderie observer le fonctionnement (ouverture des portes, gestion des TAP, surveillance des enfants etc....).*

*-Le SIEMCA propose d'autre part de faire des points réguliers avec les délégués des parents d'élèves pour discuter des points concernant le périscolaire.*

*-Afin de recueillir les demandes/remarques individuelles, une adresse de messagerie spécifique SIEMCA sera ouverte très prochainement. Les incidents/problèmes concernant le périscolaire pourront ainsi être directement remontés vers le SIEMCA.*

*-Enfin le SIEMCA rappelle que la garderie est une garderie (et non un CLAE), que ce service n'est pas obligatoire, et n'est pas soumis aux mêmes règles d'encadrement que les CLAE.*

## **II- Autres questions relatives à la garderie/ la cantine**

- Avec les règles imposées en début d'année à cause du plan Vigipirate et la récupération des enfants à la porte d'entrée, Annie passe une grande partie de son temps à ouvrir le portail et la porte quand les enfants sortent de l'école, laissant les enfants avec un seul adulte pour les surveiller.

- Les règles imposées par le plan Vigipirate sont-elles toujours d'actualité?

**Réponse** : *Ces règles sont toujours d'actualité.*

- Si la vigilance est portée sur l'ouverture du portail de l'école, est-ce aussi nécessaire de porter une surveillance sur la porte de l'école ?
- Ne peut-on pas laisser entrer les parents pour qu'ils aillent habiller eux même leur enfant?

**Réponse** : *Il n'est pas prévu de modifier ce fonctionnement, conforme aux exigences du dispositif Vigipirate.*

- Les parents reportent qu'une partie du ménage de la cantine est effectué à 16h30 (à l'heure à laquelle les enfants sont le plus nombreux à la garderie). Comment le goûter est-il organisé? Cela justifie-t-il un second ménage prenant encore sur les ressources d'encadrement des enfants?

**Réponse** : *Le goûter est pris en salle de garderie, aucun ménage de la cantine n'est fait à ces horaires. La salle de garderie est également nettoyée après les heures de garderie (sauf "petit ménage" nécessaire après le goûter).*

- Les personnes encadrant la garderie sont elles formées pour travailler avec des petits enfants (formation aux premiers secours?)

**Réponse** : *Annie est titulaire d'un brevet de premiers secours (par ailleurs, non obligatoire.)*

- Les parents font état de beaucoup de situations tendues à la garderie et à la cantine (cris sur les enfants, conflits entre enfants non réglés sauf intervention des parents). On nous reporte

aussi des problèmes d'hygiène (petits mal essuyés...) Ce point est probablement à relier au nombre d'enfants à surveiller. Que faire pour y remédier? Combien de personnes sont présentes pour le service de la cantine?

**Réponse :** *Trois personnes sont présentes pour le service à la cantine. Les incidents individuels sont en principe reportés aux parents. Si des incidents individuels adviennent, ils peuvent être reportés directement au personnel, ou, dès qu'elle sera activée, à l'adresse de messagerie dédiée du SIEMCA.*

- La garderie du mercredi midi a été réduite : l'heure de fin est passée de 12h30 à 12h 20 mi-novembre, entraînant des difficultés pour les parents qui s'étaient organisés pour une fin à 12h30. Des parents ont essayé de contacter la mairie de Goyrans pour comprendre ce qui motivait un changement d'horaire au cours d'une année scolaire, sans réponse. Quelle raison a motivé ce changement? Est-il prévu de revenir à l'horaire initial?

**Réponse :** *En pratique, la garderie ferme ses portes à 12h30. Le règlement sera modifié en ce sens.*

- Serait-il possible d'affilier la mairie pour que les parents puissent payer le Clae avec des tickets CESU?

**Réponse :** *La garderie n'est pas un CLAE, elle ne peut pas être réglée avec des tickets CESU.*

- Est il envisagé de remettre en place un service de cantine le mercredi midi pour l'année prochaine?

**Réponse :** *Comme cela a été le cas cette année, un sondage sera effectué pour connaître le nombre d'enfants susceptibles de manger à la cantine.*

*Le SIEMCA rappelle que le déjeuner peut être pris au centre de loisir de Lacroix Falgarde.*

- Faut-il réinscrire les enfants au TAP pour les deuxième et troisième trimestre ou la reconduction est-elle tacite?

**Réponse :** *La réinscription n'est pas nécessaire.*

### **III- Questions relatives aux aspects scolaires**

- Un point avec les enseignants est-il prévu pour avoir des indications sur les progrès des enfants?

**Réponse :** *Les progrès des enfants sont consignés dans les carnets de réussite, qui sont donnés aux parents deux fois par ans pour les moyens/grands, et à la fin de l'année pour les plus petits (pour lesquels la mise en place en début d'année est plus longue).*

*Les parents ont d'autre part accès aux classeurs/cahiers rassemblant les travaux des élèves.*

*Il n'est pas prévu de point systématique avec l'ensemble des parents mais chaque parent peut demander, quand il le souhaite, un rendez-vous individuel aux enseignants pour avoir un retour sur l'évolution de l'enfant.*

- Des parents se sont étonnés de savoir que l'on donnait des bonbons en récompense de bons comportements. Confirmez-vous ce point? Est-ce une pratique usuelle?

**Réponse :** *Des bonbons peuvent être donnés exceptionnellement dans la classe des petits pour encourager des comportements parfois difficiles pour les enfants, comme une prise de parole devant la classe. Cela reste une exception.*

*Des bonbons sont également distribués pour les anniversaires si les parents en donnent pour les enfants.*

- Des parents se sont également étonnés que les enfants regardent régulièrement la télévision à l'école? Confirmez-vous ce point? Est-ce une pratique usuelle?

**Réponse** : *Les enfants peuvent visionner des dessins animés pendant une partie seulement du temps de récréation, lorsque les conditions météo empêchent que tous les enfants puissent sortir en même temps*

*Le préau n'est pas suffisant pour tous les abriter en cas de pluie.*

*Le temps de récréation est partagé entre les plus grands et les plus petits pour que tous puissent sortir.*

*Le visionnage ne couvre pas tout le temps de récréation et reste exceptionnel, mais permet de garder un temps "hors classe".*

Date du prochain conseil d'école : jeudi 21 juin 2018

Le directeur

Le secrétaire de séance